Image not found or type unknown

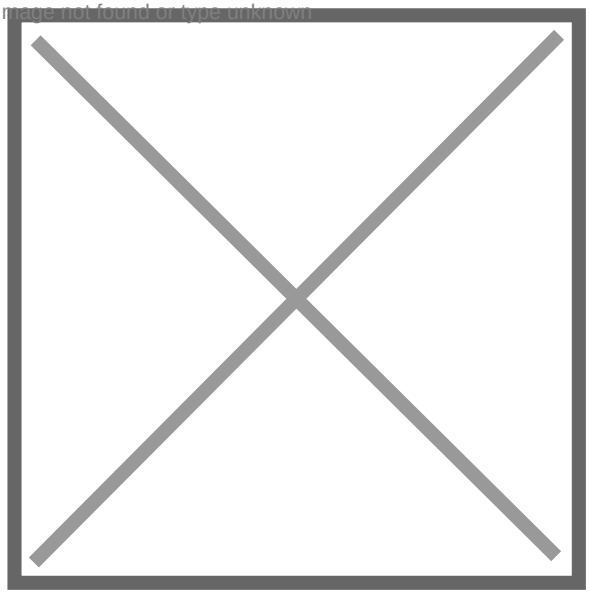

Travail sans contrat depuis le 1 er juin

Par **alex260007**, le **10/07/2018** à **18:20**

bonsoir a tous,
mon conjoint a eu un cdd pour le mois de mai jusqu au 31 mai mais depuis le 1 er juin il na toujours pas de renouvellement de contrat et il reçoit toujours sa paye ainsi que sa fiche de paye .

pouvez vous nous aider savoir ce qu'il en ai car nous sommes perdu on ne sais pas si il est toujours en cdd ou si il est en cdi ?

merci d avance

Par **Lag0**, le **11/07/2018** à **06:55**

Bonjour,
Si votre conjoint continue de travailler depuis la fin de son CDD, il est en CDI !

Code du travail :
[citation]Article L1243-11

Lorsque la relation contractuelle de travail se poursuit après l'échéance du terme du contrat à durée déterminée, celui-ci devient un contrat à durée indéterminée.

Le salarié conserve l'ancienneté qu'il avait acquise au terme du contrat de travail à durée déterminée.

La durée du contrat de travail à durée déterminée est déduite de la période d'essai éventuellement prévue dans le nouveau contrat de travail.[/citation]

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés